



KONINKRIJK BELGIË

MINISTERIE VAN ECONOMISCHE ZAKEN

Bruxelles, le

10-08-1992

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

CABINET DU  
VICE-PREMIER MINISTRE,  
MINISTRE DE LA JUSTICE  
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

PG/mdp/LE30.35

Arrêté royal acceptant la démission et portant nomination de membres de la Commission des Assurances.

Monsieur C. JAUMAIN  
Rue des Fiefs 4

BOUDEWIJN KONING DER BELGEN.

BAUDOUIN ROI DES BELGES.

4380 LASNE

Aan allen die nu zijn en hierna wezen zullen. Onze Groet.

A tous, présents et à venir. SALUT.

Monsieur Jaumain,

J'ai le plaisir de vous informer que, suite à diverses recommandations et en raison de vos compétences, il a plu au Ministre des Affaires économiques de proposer à Sa Majesté le Roi votre nomination comme membre suppléant de M. SCHUERMANS au sein de la Commission des assurances, en tant qu'expert.

En espérant que cette nomination vous agréera et que la Commission des assurances pourra bénéficier de votre expérience en la matière, je vous prie d'agréer, Monsieur Jaumain, l'expression de ma considération distinguée.

Op de voordracht van Onze Minister van Economische Zaken,

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires économiques,

HEBBERN WIJ BESLOTEN EN BESLUITEN WIJ :

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Artikel 1. - Aan de heer M. BOUSSY wordt, op zijn verzoek, eervol ontslag verleend uit zijn functie van lid van de Commissie voor Verzekeringen als vertegenwoordiger van de toegelaten ondernemingen.

Article 1er. - Démission honorable de ses fonctions de membre de la Commission des Assurances en tant que représentant des entreprises, accordée, à sa demande, par le Ministre des Affaires économiques.

**Patrick GOFFART**  
Chef de cabinet adjoint

Art. 2. - Worden benoemd tot vaste leden van de Commissie voor Verzekeringen voor een termijn van één jaar :

Art. 2. - Sont nommés membres effectifs de la Commission des Assurances pour un terme de six ans :